

**COMMISSION SYNDICALE MÉREY- VIEILLEY/ VIEILLEY**

**Mairie de VIEILLEY**

**DÉPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE BESANCON  
CANTON DE BAUME LES DAMES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
COMMISSION SYNDICALE POUR LA GESTION DES  
BIENS INDIVIS**

**SÉANCE DU 30 AOUT 2023**

Nombre de conseillers : 04

En exercice : 04

Présents : 04

A délibérer : 04

Convocation du :

22 août 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente août à neuf heures trente, la Commission Syndicale de Mérey-Vieilley/Vieilley s'est réunie au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur *Damien LIARD*.

Etaient présents Mrs Philippe PERNOT, Jean LAMIRAL, Franck RACLOT, Damien LIARD.

Secrétaire de séance :

**Franck RACLOT**

Affichée le 30 août 2023

Reçue en préfecture et

Certifiée exécutoire le

Absent non excusé : Néant

**ORDRE DU JOUR :**

Validation de la réunion de la commission du 18 juillet 2023.

**01 / OBJET : TRAVAUX AMENAGEMENT DES ALLEES DU CIMETIERE.**

Lors de la réunion du 18 juillet 2023, il avait été décidé de reporter la décision concernant les travaux pour l'aménagement des allées du cimetière.

Le président présente à nouveau à la commission les 3 devis proposés.

Le devis CDEI (Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion) de FRANOIS, est le mieux placé.

La société ARTEMIS et l'entreprise ZORZUT ne sont pas retenus.

Le président propose de valider le devis du CDEI

Le devis du CDEI est **approuvé à l'unanimité.**

**02 / OBJET : FINANCEMENT DES TRAVAUX DU PARVIS DE L'EGLISE ET DES ALLEES DU CIMETIERE.**

Le président informe la commission des besoins en financement concernant les travaux. Le montant total s'élève à **32.781,79 €** dont 30.000 € seront couverts par un prêt. Le reste sera financé sur les fonds propres du syndicat.

Cinq banques ont été sollicitées pour un prêt de **30.000 €**.

Le CREDIT AGRICOLE propose un taux de 4,17 % sur 10 ans ou 4,21 % sur 12 ans.

... / ...

La CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE propose un taux

de 4,5 % sur 10 ans ou 4,55 % sur 12 ans.

Les membres de la commission **approuvent à l'unanimité la proposition du CREDIT AGRICOLE pour un montant de 30.000 € sur une période de 10 ans au taux de 4,17 %** et donnent pouvoir au président pour souscrire ce prêt.

**03 / OBJET : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF.**

Il convient de modifier des lignes budgétaires suite à une erreur d'imputation lors de l'achat puis la vente d'un caveau funéraire.

D'autre part, le financement des travaux nécessitent l'écriture de nouvelles lignes.

Suite aux indications de la trésorerie, il y a lieu de procéder comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Recette ligne 2312 : +1900

Dépense ligne 71351/042 : +1900

INVESTISSEMENT :

Dépense ligne 3551/040 : +1900

Recette ligne 21316 : +1900

Dépense ligne 21316 : +21.671,23

Dépense ligne 21318 : +10.404,10

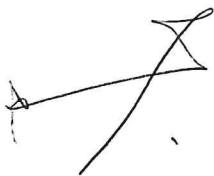
Recette ligne 1641 : +30.000

Les membres de la commission **approuvent à l'unanimité** ces modifications.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h48.

Ont signé au registre tous les membres présents.

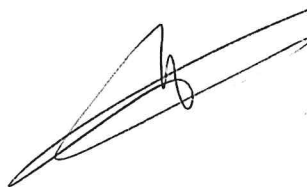
Philippe PERNOT



Jean LAMIRAL



Franck RACLOT



Damien LIARD

